Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260423-DELIB2026_055-DE

**République Française**
Département des Côtes d'Armor

**COMMUNE DE PLÉDÉLIAC**

| Nombre de conseillers |
|---|
| - en exercice : 19 |
| - Présents : 18 |
| - Votants : 19 |
| - Absent : 1 |
| **Date convocation :** 07/04/2026 |
| **Date affichage :** 07/04/2026 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt- trois avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absent excusé : M. SIMON Ludovic qui donne procuration à M. BEAUREPAIRE Olivier

Secrétaire de séance : Mme LEGENDRE Gwénaëlle

---

***DELIBERATION N°2026-055***

## OBJET : Désignation du représentant à la SPLET'Armor (Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor)

Lors de sa réunion du 26 septembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture et le parking du foyer rural.

Pour réaliser ce projet, la commune est accompagnée par la SPLET'ARMOR (Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor), Société Publique Locale créée par le SDE 22.

Un des objectifs de cette Société est de dynamiser les opérations de production d'énergies locales, de mutualiser l'expertise technique, et de globaliser les marchés d'études et de réalisation.

Pour bénéficier des services de la SPLET'Armor, la commune de Plédéliac est actionnaire de cette société.

La SPLET'Armor dispose d'organes de gouvernance :

- Une Assemblée Générale regroupant 1 représentant de chaque actionnaire
- Un Conseil d'Administration réunissant 18 administrateurs, membres du CA :
  - 8 administrateurs issus du SDE22,
  - 2 administrateurs issus du Conseil Départemental,
  - 7 administrateurs issus des EPCI
  - et 1 administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.
- et une Assemblée Spéciale regroupant un membre de chaque actionnaire non représenté au Conseil d'Administration, chargée d'examiner en amont du Conseil d'Administration l'ensemble des sujets soumis à l'avis du CA et d'exercer le contrôle analogue au titre des collectivités actionnaires de la Société SPLET'Armor. Les Communes seront en particulier représentées dans cette Assemblée Spéciale.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260423-DELIB2026_055-DE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- M. Christian TARDY pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPLET'Armor
- M. Christian TARDY pour siéger à l'Assemblé Spéciale

| |
|---|
| POUR : 19<br>CONTRE : 0<br>BLANCS : 0 |

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

| **Le Maire** | **Le secrétaire de séance** |
|---|---|
| TARDY Christian | LEGENDRE Gwénaëlle |
|  |  |

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.